



Certificat



Certificat en vertu de l'article 35, paragraphe 1, du règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

I.1 Numéro du document

23/48699/311020230853

I.2 Type d'opérateur



Opérateur



Groupe d'opérateurs

I.3 Opérateur

OXFORT SAS

61 Route de Dijon
21600 Longvic - France

I.4 Organisme de contrôle

ECOCERT FRANCE SAS

FR-BIO-01
Lieuudit Lamothe Ouest
32600L'Isle Jourdain
FRANCE

Aliments pour animaux de la ferme

Aliment minéral OX'PHYT CLEAN

Peut être utilisé en AB

Aliment minéral OX'PHYT MIXTE

Peut être utilisé en AB

Aliment minéral OX'PHYT AERIA

Peut être utilisé en AB

Aliment minéral OX'PHYT PROCO

Peut être utilisé en AB

Aliment complémentaire OX'PHYT ANAT

Peut être utilisé en AB

Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur satisfait aux exigences dudit règlement.

I.7 Date et lieu

31/10/2023-l'Isle Jourdain
Le Directeur Général,
Thierry STOEDZEL

Signature

I.8 Validité

Certificat valide du **06/07/2023** au **31/03/2025**

Seule la version électronique disponible au lien suivant : <https://certificat.ecocert.com>, faisant foi.

AVERTISSEMENT: Sauf accord préalable exprès et écrit d'ECOCERT FRANCE, la référence à la certification ECOCERT FRANCE (ou 'ECOCERT') et l'utilisation d'un logo ECOCERT, pour les produits visés ci dessus, par toute personne ou entité autre que le bénéficiaire visé au présent certificat, est interdite

